

M. MacInnis: Y compris la disposition de préférence aux anciens combattants?

L'hon. M. Kierans: Nous observons tous les règlements de la loi sur la fonction publique.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LA DEMANDE D'UN PRIX MINIMUM ÉGAL À CELUI DE L'AIC

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Puis-je adresser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur l'Orateur? L'Assemblée législative de la Saskatchewan a adopté à l'unanimité une motion pressant le gouvernement fédéral de garantir aux cultivateurs un prix minimum pour le blé d'exportation égal à celui de l'Accord international sur les céréales et de fixer pour le blé un prix intérieur d'un dollar par boisseau au-dessus de ce chiffre. Le ministre et le gouvernement voudraient-ils examiner cette requête d'urgence?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Certainement, monsieur l'Orateur, mais, comme je l'ai maintes fois répété, nous conservons l'espoir d'en revenir au barème des prix de l'AIC et, en ce moment, tous nos efforts tendent vers cet objectif. Je pense donc que l'on anticipe sur une situation qui ne se produira peut-être pas.

M. Gleave: Puis-je faire remarquer au ministre...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député ne peut rien faire remarquer au ministre, mais simplement lui poser des questions.

M. Gleave: Alors puis-je m'y prendre autrement? Étant donné que les prix offerts par la Commission du blé sont actuellement plus bas qu'ils ne l'ont jamais été depuis l'avènement de l'arrangement international sur les céréales, le ministre va-t-il examiner sérieusement la motion en question?

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Comme le blé se vend actuellement à un prix inférieur au prix minimum fixé en vertu de l'Arrangement international sur les céréales, le gouvernement a-t-il l'intention de dédommager la Commission du blé des pertes qu'elle subira durant cette période, jusqu'à ce que nous puissions revenir à l'échelle des prix annoncée dans l'Accord?

L'hon. M. Pepin: Je regrette de devoir dire qu'il s'agirait là d'une politique ministérielle qui serait annoncée en temps utile.

LE BLÉ—LE DÉBAT SUR LES PRIX À LA RÉUNION DE LONDRES

M. A. B. Douglas (Assiniboia): Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si la conférence tenue à Londres, lundi et mardi derniers a fait quelques progrès en vue de régler ce différend sur les prix?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'ai un bref compte rendu de cette réunion monsieur l'Orateur. Le comité a reconnu que la situation des prix avait pris une tournure grave, surtout ces dernières semaines, et qu'il faudrait le plus tôt possible renforcer et maintenir l'Arrangement international sur les céréales. Le comité en a conclu que l'établissement des prix devrait être examiné d'abord par les exportateurs et s'est entendu pour ajourner sa séance et se réunir à nouveau aussitôt que possible après la réunion des exportateurs, qui doit se tenir au début d'avril.

LES POSTES

VANCOUVER—LE REMPLACEMENT DES EMPLOYÉS INTERMITTENTS PAR DES PERMANENTS

Mr. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Ma question se rapporte à celles qu'on a posées tout à l'heure au sujet des Postes. Comme le ministre a promis qu'avec l'avènement de la semaine de cinq jours le besoin d'employés intermittents diminuerait, peut-il dire à la Chambre quand certains des 600 candidats qui se sont qualifiés pour des emplois aux Postes remplaceront les intermittents, dont le nombre dépasse 100 au bureau de poste de Vancouver?

L'hon. M. Kierans: A Vancouver, comme dans bien d'autres bureaux de poste, nous devons tenir compte de nos employés permanents et leur donner la préférence en ce qui concerne les nouveaux emplois.

Je ne savais pas que 600 personnes avaient vu leurs demandes d'emploi acceptées, mais étant donné la situation actuelle de l'emploi au ministère des Postes et le fait que nous devons trouver une occupation à environ 2,000 de nos gens, il s'écoulera quelque temps avant que nous fassions appel à une aide nouvelle ou supplémentaire.

M. Rose: Une autre question. Le ministre a indiqué à la Chambre l'autre soir que les travailleurs occasionnels seraient progressivement titularisés d'ici le 1^{er} avril. Le ministre pense-t-il toujours qu'il respectera ce délai du 1^{er} avril au cas où quelques-uns des 600 candidats élus seraient embauchés à titre temporaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous nous engageons dans un débat.